Saint Santin Cantalès

Bulletin Municipal n°8 – avril 2019

MAIRIE – Le bourg – 15150 SAINT SANTIN CANTALES - tél 04 71 62 91 04 -
mairie.saint-santin-cantales@wanadoo.fr

Permanences secrétariat : Lundi – Jeudi et vendredi : de 8 H à 12 H

Création d'un site internet de la Commune : Un site internet vient d'être mis en service, celui-ci est en cours d'élaboration et il sera actualisé au fur et à mesure des informations relatives à la commune, concernant son fonctionnement, les délibérations du Conseil Municipal, ainsi que toutes les informations que pourront nous transmettre les associations, mais aussi les habitants de la commune ayant un réel rapport avec la vie de la commune. Pour visiter le site : **saint-santin-cantales.fr**

Travaux de voirie : Le lundi 15 octobre 2018 les services de l'intercommunalité ont procédé à l'élargissement de l'accès à la place. L'entreprise LALO Roger a arasé le mur et reposé la borne. Le goudronnage a été réalisé le 08 novembre 2018.

Village de Sagnabous : Suite à la délibération du 02 octobre 2018 le chemin rural de Sagnabous qui dessert une maison d'habitation, a été reclassé en voie communale sur 53 mètres et goudronné.

Chemin de Pruns : c'est le lundi 04 février que les travaux d'élargissement ont commencé, ils ont été terminé le mardi 12 février, l'entreprise SEGERIE a effectué le terrassement et l'enrochement. Reste à effectuer la reprise de voie qui sera faite par l'entreprise EUROVIA.

Le lundi 29 octobre 2018 : une chute de neige a surpris tout le monde. Si la circulation routière n'a pas été impactée par la hauteur de cette dernière, elle l'a été par la chute des arbres ou par des grosses branches sur les voies communales le mardi 30 octobre 2018. La voie communale reliant la D43 au village de CAS a été dégagée sommairement le mardi soir, mais devant les besoins nécessaires pour permettre une circulation normale, la municipalité a fait appel à la Communauté de Communes, la remise en état a duré une journée. D'autres voies communales ont été partiellement obstruées et dégagées bénévolement par des agriculteurs sans faire appel à la municipalité, merci à eux.

Chemin de Monédières : Le service de la Communauté de Communes a effectué le curage des fossés dans le chemin de Monédières, aussi il serait sympathique d'éviter de rouler ou de se garer dans les fossés, afin de pérenniser le travail effectué.

Réseau d'eau : Le lundi 15 octobre 2018, une entreprise installant une fosse septique pour le compte de BERGERON Barbara et ROBERT Sébastien, a malencontreusement sectionnée la conduite principale. Grâce à l'intervention rapide de l'employé communal pour fermer la vanne du château d'eau afin d'éviter que celui-ci ne se vide et du service de l'intercommunalité pour effectuer la réparation, la reprise normale de l'alimentation a été faite à 13h15 soit trois heures après l'incident. Monsieur le Maire présente toutes ses excuses aux abonnés ayant dû subir une gêne.

Divagation de chiens : Plusieurs personnes sont venues en Mairie pour signaler des divagations de chiens, dans les secteurs : (Lascol, louiset et Laborie) si cette situation devait perdurer, Mr le Maire, prendra un arrêté Municipal relatif à la circulation et à la divagation des chiens.
La divagation d'un chien engage la responsabilité exclusive de son propriétaire, avec toutes les conséquences financières pour ce dernier.

Décorations de noël : la mise en place des décors a eu lieu le vendredi 30 novembre et retiré le mardi 08 janvier 2019, malheureusement, encore trois décors n'ont pas fonctionné pendant toute la période, le fournisseur est venu les récupérer pour effectuer la réparation.

Arbre de noël sur la place : Merci à Mr et Mme GUILLAUME Claude pour nous avoir offert le sapin.

ECOLE : Pendant les vacances de toussaint, l'entreprise RESINTEL a procédé à la mise aux normes du réseau numérique ainsi que le renouvellement du matériel informatique soit : une borne WIFI avec 2 points d'accès : (1 pour chaque classe) 2 portables pour les enseignantes, 8 PC tablettes convertibles.

Un projet de Maison de Santé pluri-professionnelle à LAROQUEBROU.

Depuis le début de l'année 2018, les professionnels de santé de LAROQUEBROU travaillent avec les élus de la communauté des Communes, à l'élaboration d'un projet de santé. A l'origine: une envie d'exercer ensemble de manière encore plus collective dans l'intérêt du patient mais aussi de répondre aux besoins du territoire en préparant l'arrivée de nouveaux professionnels de santé sur Laroquebrou et son ancien canton.

On le sait, les exercices groupés et la possibilité d'échanges communs sur la prise en charge des patients sont des facteurs d'attraction pour les jeunes générations. A l'instar des autres communes Cantaliennes (Saint Paul des Landes, Le Rouget, Saint-Mamet, Maurs…) Laroquebrou se devait de proposer cette nouvelle offre de soins.

Une fois abouti, ce projet de santés communes et cette Maison de santé pluri-professionnelle permettraient l'installation nouvelle de médecin généraliste, d'une kinésithérapeute, d'un chirurgien-dentiste et de deux infirmières. Ce projet devrait être opérationnel au premier trimestre 2021 et compterait 9 infirmiers, 2 kinésithérapeutes, 1 chirurgien-dentiste, 2 pharmaciens et 2 médecins généralistes. Ce qui nous guide: consolider les pratiques pluri-professionnelles actuelles et permettre la mise en place de nouvelles consultations médicales et para médicales sur Laroquebrou (Psychologue, Sage-femme, Podologue, Orthophoniste…) tout ceci dans l'intérêt des patients, du territoire et de son attractivité.

PRECISIONS SUR LE BUDGET 2018 :

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par les services de l'Etat s'est élevée pour l'année 2018 à 101 484 € soit une baisse par rapport à 2017 de 23 228 € qui correspond à la perte de la Dotation de Solidarité Rurale Cible.

Il faut savoir que la Dotation de Solidarité Rurale se décompose en plusieurs parties : DSR péréquation et la DSR Cible qui n'est autre que le (renforcement de la péréquation). C'est cette dernière partie qui nous a été supprimée et qui peut fragiliser l'équilibre d'un budget local. En 2018, environ 16 000 Communes n'étaient plus éligibles à la DSR Cible. Plus de 1000 Communes perdent plus de 25%, certaines perdent la totalité de leur DGF soit environ 380 à ce jour, sur un total de 34 977 Mairie recensées en janvier 2019.
Ces baisses de dotation ne surprennent pas les associations d'élus qui en

avaient pointé le risque depuis plusieurs mois. C'est une conséquence de la recomposition de la carte Communale (fusion des Communauté de Communes) qui a entraîné des changements, à la hausse ou à la baisse, de la valeur du potentiel fiscal des Communes en 2017, suite à un lissage des taux fiscaux et non à cause d'un investissement insuffisant comme une personne aime à le colporter.
Pour les Communes qui avait un taux d'imposition très bas, par rapport à d'autre communes, le fait que les taux d'imposition n'aient été réévalué depuis longtemps, (c'est le cas pour notre Commune), ce lissage produit une hausse du potentiel financier, et par conséquence de fortes baisses des dotations de péréquation, voire une sortie complète de l'éligibilité au renforcement de la péréquation, ce qui est notre cas.

Mais une bonne nouvelle : Dans la lettre des Maires de France n° 366 de mars 2019 il est précisé : *Les communes qui perdraient l'éligibilité à la D.S.R. cible en 2019 percevront 50% de la D.S.R. cible perçue en 2018.*
En outre, les communes ayant perdu la D.S.R. cible en 2018 (c'est notre cas) devraient bénéficier en 2019 de 50% du montant perçu en 2017. Ce qui est chose faite à réception des dotations de l'Etat le jeudi 04 avril 2019 ; nous en percevons 50% soit 12 072 €.

Cahier de doléances :
La municipalité avait mis à disposition du public un cahier de doléances jusqu'au 11février 2019, quatre personnes ont inscrites les leurs.

Programme T.E.P.C.V : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte :
Programme, entièrement financé par la région Auvergne-Rhône-Alpes, par une enveloppe spéciale, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, pour la modernisation de l'éclairage public, afin de réduire les besoins en énergie des Communes. C'est pourquoi le syndicat électrique du Cantal, va procéder à la mise en place de lampes *led*, suivant le montant attribué : (environ 40 lampes) seront installées. Opération entièrement gratuite pour la Commune.

Pylônes téléphonie mobile : Le mardi 02 avril 2019 Mr le Maire a appelé le service du Conseil Départemental concernant la programmation de l'attribution de pylônes aux communes. Le projet d'arrêté venant d'être validé, puis viendra l'arrêté définitif qui devrait confirmer le premier. Donc, la Commune aura deux pylônes sur son territoire : le premier avec les quatre opérateurs (Orange-S.F.R-Bouygues et Free) le deuxième avec deux opérateurs (Orange et Free) fin avril, voir début mai, nous connaitrons le lieu de leur implantation.

Délibérations du Conseil Municipal du 11 Décembre 2018

Objet : Transfert de domanialité de délaissés de la route départementale n°2.
Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande du Conseil Départemental concernant un transfert de domanialité de délaissé de la RD N°2 à la Bitarelle.
En effet, l'aménagement de la RD N°2 a créé des portions de route qui n'ont plus d'intérêt pour la voirie départementale mais qui conservent une vocation de desserte publique, ce qui est le cas à la Bitarelle.

Ce délaissé a été répertorié par la mission Affaires Foncières du Département. Le Département propose à la Commune de le transférer dans le domaine public Communal. Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le transfert et autorise Mr le Maire à signer les documents nécessaires à ce transfert.

Objet : Création d'un terrain de pétanque :

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a reçu plusieurs demandes, en premier de Messieurs Michel THERS et Jean-Claude HAMON concernant la création d'un terrain de pétanque.

Après réflexion, ce terrain pourrait être aménagé aux abords du terrain de sport à côté des vestiaires. Mr le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer afin de pouvoir lancer une étude. Le Conseil Municipal après l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents: accepte la création d'un terrain de pétanque.

Objet : Demande d'acquisition de la parcelle K 234 à Monédières.

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de Mr Benjamin GASQUET, agriculteur sur le secteur de Monédières qui propose un échange de foncier entre une partie de la parcelle K 234 (biens sectionnaire de Monédières) et la K 235 lui appartenant. Cet échange permettrait entre autre d'améliorer l'accès à la parcelle bâtie K 470.

Le Conseil Municipal, à l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition d'échange, autorise Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cet échange, (consultation des électeurs de la section, bornage…). La consultation des 11 électeurs de la section de Monédières à eu lieu le dimanche 24 mars 2019 de 10h00 à 12h00. Le résultat est le suivant : 7 avis favorables et 4 abstentions.

Objet : Demande d'acquisition d'une partie d'un chemin rural à Vergnes.

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de Mr et Mme GENNET Véronique et Patrice, propriétaires à Vergnes qui souhaitent acquérir une partie du domaine communal accédant à leur propriété (sur une longueur de 24 mètres environ matérialisée par la présence d'un portail).

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents : émet un avis défavorable à la cession de terrain demandé, tout en proposant aux époux GENNET l'entretien par la Commune de la voie concernée, à la condition que le portail soit enlevé.

Objet : Remplacement des jeux sur l'espace public de l'auberge.

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de remplacer les jeux pour enfants situés sur l'espace public à l'auberge.

Un devis a été demandé à l'entreprise BOIS ET PAYSAGES qui avait fourni les jeux à la création de l'espace public.

Le devis comprend la fourniture et la pose de trois jeux : 2 à ressorts type TRACTEUR et SATURNIN et un jeu à rotation. Le montant du devis s'élève à 3 792.40 € HT soit une dépense à prévoir de 4 550.88 TTC.

Le Conseil Municipal, à l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents : accepte le remplacement des jeux et le devis présenté par l'entreprise BOIS ET PAYSAGES.

Les jeux ont été remplacés le vendredi 29 mars et le lundi 1er avril 2019. L'aire de jeux est ouverte tous les jours de **10h00 à 21h00** sous la responsabilité des parents.

Objet : Travaux E.P. suite au renforcement B.T. secteur Mansergues.

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 1 948.80 €. Ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la Commune d'un versement égal à 50% du montant HT de l'opération.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise Mr le Maire à verser les fonds de concours.

Objet : Admission en non-valeur :
Mr le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de Mr le Receveur Municipal concernant l'admission en non-valeur au 28/02/2018. Le montant s'élève à 713.18 € et correspond en partie à des impayés d'eau. Le Conseil Municipal après l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte l'admission en non-valeur, autorise Mr le Maire à émettre le mandat correspondant.

Objet : Budget annexe : auberge de pays : décision modificative
Sur proposition de Monsieur le receveur municipal, Mr le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de prendre une décision modificative budgétaire pour prendre en compte les écritures d'amortissements des subventions attribuées pour les travaux de l'auberge. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette décision modificative.

Objet : Clôture du budget annexe : Atelier Relai Epicerie
Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que le budget annexe atelier relai qui avait été créé pour l'Epicerie peut être clôturé à la date du 31 décembre 2017 considérant que toutes les écritures ont été passées. Le Conseil Municipal, après l'exposé de Mr le Maire, à l'unanimité des membres présents accepte la clôture de ce budget annexe.

Objet : Budget Principal : virement de crédits.
Considérant les recrutements en CDD pour le remplacement des agents titulaires, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le virement de crédits ci-après :
Dépenses imprévues : - 3000 €
Personnel non titulaire : + 3000 €

Objet : Action Sociale : participation de la Commune à la mutuelle (Maintien de Salaire)
Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre de l'action sociale en faveur du personnel Communal, il avait été mis en place la participation de la Commune calculée en € et représentant 50% pour l'assurance maintien de salaire en cas d'arrêt de travail à laquelle adhère les agents. Aujourd'hui, considérant l'évolution des cotisations et le montant qui avait été attribué à la mise en place, il y aurait lieu de délibérer à nouveau et de fixer un

pourcentage plutôt qu'un montant, ce qui permettrait un taux identique pour tous qui suivrait l'évolution des cotisations.

Le Conseil Municipal après l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition et décide de fixer le taux à 50%. Dit que cette participation entrera en vigueur à compter du mois de janvier 2019.

Délibérations du Conseil Municipal du 15 janvier 2019

Objet : Demandes de subventions D.E.T.R. 2019 de 30% et D.S.I.L. 2019 de 20%

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal de l'appel à projet 2019 concernant les programmes d'investissement éligibles à la D.E.T.R.
Considérant qu'il y aurait lieu de prévoir des travaux de modernisation du réseau d'eau afin de lutter contre le gaspillage, ainsi que la rénovation des stations de pompage avec la mise en place de la télésurveillance.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter Madame le Préfet du Cantal pour l'inscription de ce programme à la D.E.T.R. et à la D.S.I.L. Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 35 069.32 € HT.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'inscrire ces travaux au titre du programme 2019 et charge Mr le Maire de solliciter Madame le Préfet pour bénéficier de ces subventions.

Objet : Délibération sur la notification du rapport de la (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal du rapport de la CLECT créée par délibération en date du 29 mai 2017 qui s'est réunie le 10 décembre 2018 pour procéder à l'évaluation des charges liées à des transferts de compétences et à l'évaluation financière de décisions de mutualisation de ressources et de charges en lien avec le projet de territoire de la communauté de communes. Ce rapport présente les attributions de compensation de toutes les communes concernées, les ajustements avec rappel des différentes contributions concernés.
Pour information, pour la Commune, les ajustements vont porter sur: TRANSPORT SCOLAIRE : 3 574 € SDISS : 9 806 € Donc total ajustement : 13 380 €. Les attributions de compensations étant de 21 135.23 € elles passeraient à 7 755.23 € dés 2019.
Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal adopte le rapport de la CLECT et s'engage à inscrire chaque année les crédits nécessaires au budget.

Objet : régularisation « virage de devezou » Route Départementale n° 461
Mr le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande émanant de la Mission Affaires Foncières du Conseil Départemental nous indiquant que l'aménagement de la route départementale n° 461 a nécessité, il y a quelques années, l'acquisition d'une parcelle appartenant à la « section de Pruns ».
Le dossier a été transmis à Maitre FENIES le 17 octobre 2013. A ce jour, l'acte n'a pas été réalisé.

Aussi, le Conseil Départemental propose de régulariser cette acquisition par la rédaction d'un acte en la forme administrative. Pour ce faire, il est nécessaire

d'autoriser le Conseil Départemental à solliciter l'étude notariale pour la restitution du dossier. Le code Général des Collectivités Territoriales permet de passer outre la consultation des électeurs dès lors que la vente de bien de section a pour but, l'exécution d'opération d'intérêt public et dans cette hypothèse, seul le Conseil Municipal a compétence pour autoriser cette vente. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents de vendre ce bien de section et autorise Mr le Maire à signer les documents nécessaires à cette régularisation.

Objet : Groupement de commande-Avenant au marché de voirie.

Mr le Maire expose que des marchés de voirie sont signés sous forme de groupement de commandes sur les secteurs d'Entre 2 Lacs, du Pays de Montsalvy et de Cère et Rance. Il précise que les marchés arrivent à échéance en janvier 2019 sur le secteur d'Entre 2 Lacs et en janvier 2020 sur les secteurs de Montsalvy et de Cère et Rance.

Dans une perspective de mutualisation et d'économie, Mr le Maire rapporte qu'un prochain marché pourrait couvrir l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne, c'est-à-dire à compter de janvier 2020. Dans l'attente, il propose de prolonger la durée d'effet du marché signé sur le secteur d'Entre 2 Lacs d'une année soit jusqu'au 5 janvier 2020.

Après discussion, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mr le Maire à signer un avenant au marché de travaux de voirie. Acceptation à l'unanimité.

Objet : Travaux de voirie à VALS

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal, sur une proposition de Julien BRIAL, (fils de Jean BRIAL, Conseiller Municipal), qu'il y aurait lieu de prévoir des travaux d'élargissement de la voirie communale de VALS (4 virages). Le devis estimatif de ces travaux s'élève à 3 375.20 €.
Le Conseil Municipal, après l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, accepte la réalisation de ces travaux.

Objet : Travaux d'aménagement d'un terrain de pétanque

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal du devis estimatif concernant la réalisation d'un terrain de pétanque.
Le terrain retenu est à proximité du terrain de foot. Le cout des travaux s'élève à 4 101 € TTC Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte le devis présenté.

Objet : Création d'emploi d'adjoint Technique Stagiaire (Services Techniques Municipaux)

Mr le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d' **ADJOINT TECHNIQUE STAGIAIRE** à temps non complet soit 28/35éme.
Le Conseil Municipal, après l'exposé de Mr le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents. Décide : d'adopter la modification du tableau des emplois pour les services techniques ainsi proposée.

Objet : Enfouissement du réseau téléphonique

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que les travaux d'enfouissement du réseau téléphonique réalisés par le Syndicat Départemental d'Energie du Cantal font l'objet d'un financement de 40 % par le syndicat.
Il est décidé de réaliser :

- poste de CAS : le cout total s'élève à 3 373.72 €
- à CAZARET : le cout total s'élève à 8 549.10 €
- à MANSERGUES : le cout total s'élève à 3 875.57 €
- UZOLS : le cout total s'élève à 2 207.70 €

Restent à charge pour la commune les 60 % restant.

Objet : renforcement B.T. Secteur Poste CAS

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que les travaux de renforcement Basse Tension réalisés par le Syndicat Départemental d'Energie du Cantal font l'objet d'un financement de 50 % par le Syndicat.
Il est prévu le renforcement BT secteur CAS pour un montant de 959.94 € dont 50 % financé par la commune.

Délibérations du Conseil Municipal du 13 mars 2019

Objet : Appel à projets Fonds Cantal Solidaire 2019/2021 : Dispositif de soutien en faveur des Communes Rurales.

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que le Département renouvelle son action en faveur des Communes, par le maintien du dispositif du Fonds Cantal Solidaire.

La Commune remplissant les conditions pour prétendre à cette aide financière, il y aurait lieu de prévoir des orientations budgétaires pouvant être prises en compte dans le programme triennal 2019/2021.

Mr le Maire propose de présenter pour 2019 le dossier concernant la modernisation du réseau d'eau : Rénovation des stations de pompage, (tuyauterie plus armoires électrique), mise en place de la télésurveillance et pose de compteurs sectionnaires.

Le montant des travaux s'élève à 35 069.32 HT soit une dépense totale de 42 083.18 €.

En ce qui concerne l'année 2020, un programme de voirie sera mis en place.

Pour 2021, des travaux de rénovation énergétiques des bâtiments et logements communaux Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité des membres présents, d'inscrire ces programmes aux budgets et sollicite l'inscription au programme triennale 2019/2021 auprès du Conseil Départemental.

Objet : Proposition d'adressage par la poste pour la dénomination des voies.
Mr le Maire fait part au Conseil Municipal de l'obligation pour les Communes de nommer les voies avec mise en place de la numérotation des habitations. La municipalité est chargée de délimiter et nommer les voies, ainsi que la pose des plaques (voies et habitations).
Une proposition de la Poste a été reçue :
Celle-ci comprend : un rapport méthodologique avec audit et conseil, la saisie informatique du plan d'adressage et accompagnement à la communication pour un coût de 3 900 € HT.

Proxi contact : une aide en faveur des administrés pour la mise à jour des nouvelles adresses aux principaux expéditeurs pour un coût de 417.10 HT. Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, accepte, cette proposition et autorise Mr le Maire à lancer l'opération, s'engage à inscrire ce programme au budget primitif de 2019.

Objet : Travaux église : Remplacement du moteur de volée balancée de la grosse cloche.

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la visite d'entretien prévue au contrat de maintenance réalisée par l'entreprise BROUILLET et FILS, il a été conseillé le remplacement du moteur de volée de la grosse cloche. Un devis a été fourni par l'entreprise, le coût s'élève à 1 266 € TTC. Devis accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Objet : Compétence « EAU ET ASSAINISSEMENT » report du transfert obligatoire à la communauté de communes de la châtaigneraie Cantalienne.

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que le transfert obligatoire des compétences Eau et Assainissement aux communautés des communes qui devait avoir lieu à compter du 1er janvier 2020 peut être repoussée jusqu'au 1er janvier 2026.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le report du transfert obligatoire des compétences eau et assainissement au-delà du 1er janvier 2020.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr le Maire et après avoir délibérer, à l'unanimité des membres présents, accepte le report du transfert obligatoire au-delà du 1er janvier 2020.

Délibérations du Conseil Municipal du 10 Avril 2019

-Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2018.

Les comptes administratifs établis par l'ordonnateur donc le Maire étant en totale concordance avec les comptes de gestion établis par le receveur municipal, les comptes administratifs et comptes de gestion des budgets n'appellent ni observation, ni réserve et sont donc adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Vote des taux d'imposition 2019. Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents, de reconduire les taux d'imposition suivants :

TH : 11.46 % TFB : 25,21 % TFNB : 107,07 %.

Le taux d'actualisation des bases physiques est de 2,2%.

-**Vote des budgets primitifs 2019**.

Le Conseil Municipal, après examen des propositions de budgets primitifs 2019 et après délibération, à l'unanimité des membres présents, accepte les propositions de budgets présentées par Monsieur le Maire qui s'élèvent pour la section de fonctionnement pour le budget principal à 1 208 819.88 € et en investissement à 798 257.20 €. (Détail ci-après).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	VOTE 2019
CHARGES A CARACTERE GENERAL	156 816,56 €
CHARGES DE PERSONNEL	135 350,00 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	241 900,00 €
OPERATION ORDRE (amortissements)	20 653,32 €
VIREMENT A L'INVESTISSEMENT	650 000,00 €
DEPENSES IMPREVUES	4 100,00 €
TOTAL DES DEPENSES	**1 208 819,88 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	VOTE 2019
ATTENUATION DE CHARGES SUR REMUNERATION	3 000,00 €
PRODUITS DE SERVICES (EAU, CANTINE, GARDERIE	48 500,00 €
IMPOSITIONS DIRECTES (IMPOTS, PYLONE ...	187 827,00 €
DOTATIONS ETAT	123 692,00 €
AUTRES PRODUITS (LOYERS ...)	22 000,00 €
AUTRES PRODUITS (PARTS SOCIALES, TAP)	2 000,00 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	821 800,88 €
TOTAL DES RECETTES	**1 208 819,88 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	VOTE 2019
REMBOURSEMENT CAUTION (DEPART LOGEMENT)	2 000,00 €
LOGICIEL MAIRIE	2 200,00 €
ACQUISITION DE MATERIEL DIVERS	5 000,00 €
MISE AU NORME INTERNET MAIRIE / ECOLE	1 000,00 €
TRAVAUX LOGEMENTS (provision)	20 000,00 €
TRAVAUX AUBERGE	10 000,00 €
ACQUISITION (ADRESSAGE ....)	9 600,00 €
TRAVAUX REALISES PAR LA COM COM	43 000,00 €
RESEAU EAU - POSE COMPTEURS ET VANNES	50 000,00 €
ECLAIRAGE PUBLIC et ENFOUISSEMENT TEL / LAMPES LED	23 000,00 €
CHEMIN DE PRUNS	20 000,00 €
CŒUR DE VILLAGE	612 457,20 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**798 257,20 €**

RECETTES	VOTE 2019
OO1 - SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT N-1	44 036,88 €
AMORTISSEMENT RESEAU EAU	20 653,32 €
CAUTION NOUVEAU LOCATAIRE	2 000,00 €
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	650 000,00 €
FCTVA	20 000,00 €
SUBVENTION RESEAU EAU	14 000,00 €
SUBVENTION DETR RESEAU EAU	10 520,00 €
SUBVENTION FCS (LOGEMENT PRESBYTERE)	3 386,00 €
SUBVENTION C.G. / BORNE WIFI	2 319,00 €
SUBVENTION LA POSTE / WIFI	800,00 €
SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL FCS / EGLISE	14 542,00 €
REMBOURSEMENT SYNDICAT ELEC	16 000,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	**798 257,20 €**

BUDGET ANNEXE : **Auberge de pays :**

Ce budget comprend les écritures d'amortissement, les loyers de gérance correspondant à 450 € par mois, le remboursement du prêt et un virement du budget principal pour solder le déficit.
Section de fonctionnement **:** 236 885.00 €
Section d'investissement : 237 501.64 €

INFORMATIONS GENERALES :

Pour un problème sur le réseau d'eau : le signaler au Maire au 06.89.98.31.32

Vous constatez un point d'éclairage public défectueux : merci de le signaler à la mairie.

Recensement militaire : les jeunes ayant 16 ans révolus doivent se rendre en mairie pour être recensé. La journée d'appel se fait dans la 17ème année.

Déchetterie du Pont d'Orgon : Heures d'ouverture : les lundi, mercredi et jeudi de 14 H à 18 H – et le Samedi de 9 H à 12 H.

Médiathèque : Un service de réservation est mis en place par la médiathèque départementale : Possibilité de réservation de livre, CD, DVD, jeux sur site **culture.cantal.fr** et les récupérer au point relais lecture à la mairie aux horaires d'ouverture du secrétariat. (Navette 1 fois par mois).

ETAT CIVIL

Naissance :
Le 21/12/2018 : de Liem ROUDAYRE, au foyer de Vincent Jean-François ROUDAYRE et de Latifa KADDOURI au lotissement de Saint James.

Décès :
Le 03/04/2019 : de Monsieur Antonin GIBERT à l'âge de 88 ans du village de Monédières.

Mariage :
Le 13/04/2019 : David NOYGUES et Marie Élise CUELHES domiciliés Le Bouissou à SAINT ILLIDE.

Numéros Utiles :

MAIRIE :		04.71.62.91.04
ESPALIEU Alain	Maire	06.89.98.31.32
NOYGUES David	1er Adjoint	06.30.91.94.49
NUREAU Séverine	2ème Adjoint	06.75.31.44.38
IBANES Antoinette	3ème Adjoint	06.68.86.19.49